

Réunion du conseil municipal de Ruch du 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 10 mai, le conseil municipal de RUCH, convoqué le 5 mai 2023, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire à 20 h sur convocation de Raymond VIANDON, maire.

Présents ou représentés : VIANDON Raymond, SENELLE Marie-Hélène, CARCY Pascal, DESTRIEUX Martine, BAËZA Nicole, FOX Michael, LEPETIT Nathalie, BARDE Jean-Jacques, COMBRET Jean-Claude, BELIN David (pouvoir à Nathalie LEPETIT)

Absent : /

Excusée : BESSON Aurore, DESTRIEUX Sylvain, GIRAULT Estelle,

Secrétaire : BAËZA Nicole

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1/ Fonds Départemental d'aide à l'équipement des Communes-FDAEC

Marie- Hélène Senelle et Pascal Carcy ont participé à la réunion organisée par les Conseillers Départementaux Chrystel Guionnie et Daniel Barbe le 5 avril à Roquebrune pour la répartition du FDAEC entre les Communes du Canton du Réolais et des Bastides.

La dotation 2023 est quasiment identique à celle de 2022, soit 15 554,00 €.

L'autofinancement doit respecter un taux minimum de 20 % du coût H.T. de l'opération.

Après avoir écouté ces explications, le conseil municipal décide de réaliser en 2023 les opérations suivantes :

- SIGNALÉTIQUE	13 388.80 € HT
- POSE SIGNALÉTIQUE	5 842.00 € HT
- CHAISES SALLE POLYVALENTE	<u>1 524.00 € HT</u>
Soit un total HT	20 754.80 € HT

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une **subvention** de : **15 554.00 €**

- d'assurer le financement complémentaire par **autofinancement** pour : **5 200.80 €** (soit 25 %)

2 /Subventions aux Associations.

Lors du vote du budget le 4 avril la somme de 6 570,00 € a été sur la ligne des subventions aux associations, contre 7 709,00 € en 2022.

Aujourd'hui, Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la répartition de cette somme de la façon suivante sur la proposition de la Commission des Finances :

Restos du Cœur de Sauveterre de G (sous forme de bon) :	150,00 €
Association de Chasse Agréée de Ruch :	350,00 €
Amicale des Donneurs de Sang de Sauveterre	40,00 €
Arabesque (Danse et Gym)	1 500,00 €
Association Sportive Côteaux de Dgne (Mouliets et V)	1 000,00 €

RUCH

10-05-2023

Association Défense droits des accidentés handicapés	50,00 €
Club Informatique Ruch	350,00 €
Comité Fêtes Lou Festayres Ruch	1 830,00 €
Féd Nationale Anciens Combattant Algérie (Sauveterre)	50,00 €
Groupe de Défense Sanitaire des Abeilles	200,00 €
Ass Pêche Truite Sauveterrienne	50,00 €
Le Petit Festival (RUCH)	200,00 €
Les Parents Mènent la Barque (parents d'élèves du SIRP)	250,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Sauveterre de G	50,00 €
US Castillon Rugby	500,00 €

3/ Syndicat Intercommunal de regroupement Pédagogique

Lors de la réunion d'avril il a été décidé de mettre en place le RIFSEEP (4 000 à 5 000 € à répartir sur une dizaine d'agents).

Une nouvelle cuisinière a été recrutée, en binôme du 15 mai au 15 juin.

Quelques travaux sont réalisés à l'école de Ruch (sanitaire).

Une nouvelle famille ruchelaise demande la scolarisation d'un enfant à Doulezon.

4/ Travaux de désamiantage toiture restaurant

Monsieur le maire fait part des consultations concernant les travaux de désamiantage : deux entreprises ont répondu.

Pour une prestation identique c'est l'entreprise DFD Ouest de St Médard en Jalles qui est la mieux disante (33 550,00 € HT soit 40 260,00 TTC).

L'entreprise BAT SM de Cenon ayant fait une proposition à 41 716,00 € HT soit 50 069,00 € TTC ou une différence de 24 %.

La 3ème entreprise consultée n'a pas répondu.

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise DFD et donne délégation à M. le maire pour signer tout document.

4B / Taxe d'habitation sur résidences secondaires 2023

Le contrôle budgétaire de la Préfecture vient de faire observer que l'augmentation du taux TH sur les résidences secondaires ne respectait pas les règles de liens autrement dit il ne peut augmenter plus que le taux de de TFPB.

Monsieur le maire demande de voter la rectification de cette anomalie en annulant le précédent vote d'augmentation du taux THRS et en décidant de voter un taux de THRS de 11,20 % contre 11,97 voté le 4 avril soit un nouveau produit de 8 767 € contre 9369 € (- 602 €).

5/ Restaurant La Gamage

Les ordres de travaux ont été remis aux entreprises le 27 avril lors d'une réunion sur place à laquelle le maire et Pascal Carcy ont participé. Elles étaient toutes présentes sauf l'entreprise de peinture mais l'OT lui a été remis depuis.

Nathalie Piat a été conviée à la fin de la réunion, à la Mairie, pour, notamment, faire connaissance avec le maître d'œuvre (Pierre Arsandeu) afin de bien coordonner les interventions des entreprises vis-à-vis de son activité.

Celle-ci a prévu d'ouvrir le restaurant début septembre ce qui laisse un délai suffisant pour réaliser les travaux du rez-de-chaussée.

Nous avons fait faire un contrôle des installations d'assainissement par l'entreprise CBS de Moullets et Villemartin.

Le chantier démarrera la semaine prochaine par le démontage des installations sanitaires et électriques à modifier. Le maçon devrait intervenir à partir de la semaine suivante.

Le rez-de-chaussée devrait être terminé fin juin selon Pierre Arsandeu et les entreprises intervenantes.

M. le maire tiendra informé les membres de la Commission des travaux des jours et heures des rendez-vous de chantier. Il n'y en aura pas la semaine prochaine.

6/ Défi FSH

Marie-Hélène SENELLE indique qu'une cinquantaine de personnes ont participé pour l'omelette et le concert. Un chèque de 2 568 € a été remis à Jean-Jacques BARDE pour l'association Amis FSH.

7 / Illuminations de Noël

Marie-Hélène SENELLE présente deux devis. Le conseil municipal décide de retenir l'offre de BREZAC pour 3 627 €, pose comprise, avec un engagement de 3 ans.

8/ Communauté de Communes

Le schéma de mutualisation se met en place sous l'égide de Patrice Pauletto, Maire de Gensac, vice-président de la CDC.

Ce schéma propose une mise en commun de moyens, équipements, matériels ou personnels entre la CDC et ses Communes membres.

En d'autres termes la CDC met des moyens à disposition des Communes ou une Commune met des moyens à disposition de la CDC ou bien encore plusieurs Communes partagent leurs moyens directement, sans intervention de la CDC.

Les enjeux de ce schéma résident dans une volonté d'améliorer l'efficacité de l'organisation territoriale et la recherche d'économies d'échelle.

Quelques souhaits exprimés par les Communes : avoir une secrétaire « volante » pour assurer les remplacements (17 Communes intéressées), mutualisation l'entretien des voies communales (point à temps) 5 Communes, remplacement de la cantinière (3 Communes), créer un réseau des secrétaires de mairie pour mettre en commun des situations et des réponses, organiser des réunions d'information, etc

RUCH

10-05-2023

..., trouver une solution pour broyer les végétaux, partage des biens matériels (chaises, tables, barrières, barnums, podium, dameuses, etc

Enfin, la mutualisation des achats pour obtenir de meilleurs prix en négociant en groupe au nom de plusieurs Communes (prêts, fournitures consommables, ...) en considérant que plus les quantités sont élevées plus on peut faire baisser les prix.

Par ailleurs un recensement des équipements sportifs et culturel a été fait. Un travail plus approfondi pourra distinguer ceux qui sont d'un intérêt communautaire majeur et ceux d'un intérêt communautaire moindre.

Comptes de la Communauté de Communes.

Ils ont été votés le 12 avril à Ruch. Le budget 2023 est en très légère augmentation par rapport à celui de 2022. Le compte administratif de 2022 fait apparaître un résultat excédentaire à reporter de 4 118 079,93 € en fonctionnement et 1 928 070,77 en investissement soit ensemble 6 046 159,70 € sur un ensemble de recettes de 16 837 048,69 €.

En fonctionnement l'excédent représente 42 % des recettes de l'exercice.

La CDC a adhéré à Gironde Ressources et c'est le Maire de Ruch qui en a été désigné le représentant.

Diverses demandes de subvention au Département ou à l'Etat ont été votées : volet agricole du PLUI-H, volet habitat du PLUI-H, notamment.

Il a été décidé l'extension du bâtiment France Services devenu trop exigü pour accueillir tous les services publics sollicités (estimation 700 000,00 €).

La CDC prend la maîtrise d'ouvrage du Centre d'Interprétation Michel de Montaigne à St Michel de Montaigne. Le coût estimé à ce jour est légèrement supérieur à 5 000 000,00 €. La CDC autofinancerait à hauteur de 1 000 000,00 € le reste serait financé par des subvention du Département de la Gironde (2 M€), de la Dordogne (1 M€), la Région Aquitaine (0,6 M€), l'Etat (0,337 M€) et l'Europe (0,162 M€).

9/ ECHO RUCHELAIS

La rédaction est en cours pour distribution en juin.

10/ Fichier informatique

Natalie LEPETIT propose la constitution d'un fichier d'adresses à caractère facultatif avec consentement des personnes. Une information sera diffusée dans l'Echo ruchelais.

11/ Temps de travail de l'agent contractuel au poste de secrétaire, grade de Rédacteur

Laurence Robert partira à la retraite le 1^{er} septembre 2023. Il apparait de plus en plus que le temps de travail de Cécile Plissard, contractuelle, est insuffisant au regard de la nécessité de plusieurs éléments : transmission de la connaissance de Laurence à Cécile, congés de Laurence.... Il serait nécessaire d'augmenter le temps de travail de Cécile Plissard et Monsieur le maire demande de bien vouloir décider qu'elle soit présente désormais le mardi toute la journée pour réussir cette passation dans les meilleures conditions.

Le conseil municipal décide de porter le temps de travail de la secrétaire contractuelle de 15 h à 24 h hebdomadaires à compter du 16 mai 2023.

12/ Adressage

Jean-Jacques BARDE fait le point sur la permanence ouverte aux habitants le 22 avril.

Une famille anglaise refuse le changement d'adresse.

Jean-Claude COMBRET soulève le problème des frais de changement d'adresse pour une société.

13/ Demande de subvention pour éclairage public

M. le maire propose de demander une subvention Fonds verts pour l'éclairage Leds et le système d'extinction de nuit.

14/ Reprise de concession N° 162

Après avoir entendu lecture du rapport de M. le maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune de la concession délivrée le 30 décembre 1958, sous le n° 162 (N° 50 du plan) à Mme Marie CADAPEAUD Veuve MARSAL, dans le cimetière communal, concession qui a plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21 ;

Considérant que la concession dont il s'agit a plus de trente ans d'existence et qu'elle est bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière

Délibère :

Article 1. M. le maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession sus-indiquée en état d'abandon.

Article 2. M. le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

15 / Charges récupérables logement 70 rue Turrier-2^{ème} étage

Le conseil municipal décide de fixer le montant des charges mensuelles récupérables à 80 € pour le logement du 2^{ème} étage 70 rue Théo Turrier (eau et électricité).

16/ Catastrophes naturelles

Le décret interministériel décidant la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur toute la Commune de Ruch a été publié le 3 mai 2023. Toute personne qui souhaite faire une déclaration à sa compagnie d'assurance dispose d'un mois à partir du 3 mai pour cela.

17/ Commémoration du 8 mai

Une plaque a été dévoilée en l'honneur de Théo Turrier, Résistant.

RUCH

10-05-2023

18/ Entretien espaces publics

Coucou Jardin a noté de nombreux excréments canins le long du cimetière.

CARCY Pascal,

BELIN David.....Excusé

BARDE Jean-Jacques

DESTRIEUX Sylvain.....Excusé

FOX Michaël

LEPETIT Nathalie

Nicole BAEZA

GIRAULT EstelleExcusée

SENELLE Marie-Hélène

BESSION AuroreExcusée

COMBRET Jean-Claude

DESTRIEUX Martine